Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le 16 DEC. 2022
ID : 085-200061265-20221206-2022_9_19-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION
Centre Intercommunal d'Actions Sociales

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Centre Intercommunal d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil d'administration : 29

Membres en exercice : 29

Membres présents : 20

DELIBERATION
DL CIAS 2022-9-19

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-Préfecture le : 13 DEC. 2022
- la publication le :

16 DEC. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni à 18h à la salle 1 du Siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Raphaël CHAUSSIN, François COURTIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Philippe ROUSSEAU, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, Nelly HERROU, Nadine LECART, Jocelyne SERVADEI.

Pouvoirs : Maryse AUGUIN à Sabrina PROUTEAU, Christine BERNARD à Nicole ARCHAMBAUD, Mylène BLANCHARD à François COURTIN, François BLANCHET à Jean SOYER, Nelly HERROU à Philippe ROUSSEAU, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Nicole ARCHAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

ALSH / Projet d'aides à la Formation BAFA

Centre Intercommunal d'Actions Sociales
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel cias@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le 16 DEC. 2022
ID : 085-200061265-20221206-2022_9_19-DE

Les métiers de l'animation traversent depuis plusieurs mois une crise marquée par plusieurs mouvements de grève en fin d'année 2021 et une pénurie d'animateurs juste avant la saison estivale 2022.

Les problématiques sont :

- Une baisse du nombre d'entrées en formation
- Le manque de reconnaissance du métier
- Des conditions de travail difficiles

Face à ces problématiques, plusieurs leviers peuvent être activés :

1- Faciliter l'accès à la formation
2- Revaloriser le métier d'animateur
3- Faciliter la mobilité des professionnels

L'enjeu pour le CIAS est de proposer des solutions aux professionnels du territoire avant l'été prochain. Sachant que déjà au quotidien les directeurs peinent à trouver les animateurs nécessaires à l'encadrement des enfants.

Depuis plusieurs années, un dispositif est déjà en place au niveau intercommunal avec la participation à un parcours de formation BAFA ou BAFD par ALSH, ce dispositif s'active via une cooptation du directeur.trice de la structure. Le financement proposé est :

- 50% du coût du stage dans la limite de 250€/stage/stagiaire
- 9 stagiaires de former au maximum par an.

Ce dispositif a aidé :

	BAFA		BAFD	
	Base	**Approfondissement**	**Base**	**Approfondissement**
Nombre de stagiaires depuis 2017	4	14	2	1

La limite principale de ce dispositif est :

- La cooptation, qui favorise une aide pour des animateurs.trices connus du territoire et des équipes de direction, et donc peu de nouveaux animateurs.trices.

L'objectif aujourd'hui est d'aller plus loin dans ce dispositif, grâce à la mise en place d'un dispositif de financement ayant les caractéristiques suivantes :

- La proposition d'une aide attractive dès la formation générale BAFA afin de favoriser l'arrivée de nouveaux animateurs sur le marché de l'emploi.
- La mise à disposition de l'aide en fonction des ressources des familles et plus particulièrement de leur Quotient Familial, calquée sur la tarification des ASLH
- Une enveloppe financière suffisante permettant le financement d'une vingtaine de parcours par le CIAS

Conditions d'accès à l'aide à la formation

- Résider à l'année sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- Condition incitative, suivant les demandes

Demande	Conditions
Formation Générale BAFA ou BAFD	Résider à l'année sur le territoire
Approfondissement BAFA ou BAFD	1- Résider à l'année sur le territoire 2- Et avoir réalisé son stage pratique sur un ALSH ou un Espace Jeunes du Pays de Saint Gilles 3- Si la condition 2 n'est pas remplie : être coopté par une équipe de direction du territoire ALSH ou Espace Jeunes

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le 16 DEC. 2022
ID : 085-200061265-20221206-2022_9_19-DE

Projet de tarification
Avec comme coûts de base : Demi-pension = 400€ / Internat = 500€

Hypothèse 1	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901-1200	QF 1201-1400	QF > 1401
Prise en charge CIAS	*30%*	*25%*	*20%*	*15%*	*10%*	*5%*
Demi-pension	280€	300€	320€	340€	360€	380€
Internat	350€	375€	400€	425€	450	475€

Hypothèse 2	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901-1200	QF 1201-1400	QF > 1401
Prise en charge CIAS	*50%*	*45%*	*40%*	*35%*	*30%*	*25%*
Demi-pension	200€	220€	240€	260€	280€	300€
Internat	250€	275€	300€	325€	350	375€

Le Conseil Associatif du 14 septembre 2022 a émis un avis favorable à la mise en place d'un dispositif d'aide à la formation BAFA.
La Commission Consultative Enfance du 13 octobre 2022 a émis un avis favorable pour la mise en place d'une tarification suivant l'hypothèse 2.

Reste à charge pour le CIAS
Avec comme budget global de base : 7 000€ en demi-pension et 9 000€ en internat

Reste à charge CIAS	Hypothèse 1		Hypothèse 2	
	Scénario bas	Scénario haut	Scénario bas	Scénario haut
Demi-pension	350€	2 100€	1 750€	3 500€
Internat	450€	2 700€	2 250€	**4 500€**

Le scénario bas correspond à 100% des stagiaires avec un QF > 1 401
Le scénario haut correspond à 100% des stagiaires avec un QF < 500

Dans l'hypothèse 2, le budget supplémentaire nécessaire pour couvrir l'action est de 4 500€ à porter au budget 2023.

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Enfance du 13/10/2022,
Vu le rapport,
Considérant qu'en cas d'accord, les crédits seraient inscrits au BP 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la mise en place du dispositif d'aide à la formation BAFA/BAFD tel que présenté au rapport pour l'année 2023 ;

Article 2 : d'approuver l'application de la tarification de l'hypothèse n°2 aux bénéficiaires de l'aide ;

Article 3 : d'approuver les conditions d'accès à l'aide à la formation telles que citées au rapport ;

Article 4 : d'approuver de porter au budget 2023 la somme de 4 500 euros afin de financer ce dispositif ;

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le 16 DEC. 2022
ID : 085-200061265-20221206-2022_9_19-DE

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 9 décembre 2022,
Le Vice-Président du CIAS,

Signé électroniquement par : Jean Soyer
Date de signature : 12/12/2022
Qualité : CIAS Pays de Saint Gilles
Vice-Président

Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.